



Parc naturel régional Périgord-Limousin

Budget principal du PNR PL

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Servant de support au débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 5 mars 2025

Table des matières

Budget Général

Partie I.	LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	3
Partie II.	Evolution budgétaire 2022-2024.....	5
A.	Evolution 2022 -2024 : analyse globale	5
B.	Evolution 2022-2024 : analyse détaillée par section.....	6
	Section de fonctionnement dépenses.....	6
	Section de fonctionnement - recettes.....	7
	Section d'investissement - dépenses	8
	Section d'investissement - Recettes.....	8
	Les principaux ratios	9
	État de la dette	9
C.	Les indicateurs financiers.....	10
	Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie :	10
Partie III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025	11
A.	Section de fonctionnement.....	12
	Orientations	12
	Présentation globales	12
B.	Section d'investissement.....	16
	Orientations	16
	Présentation globale.....	17

Budget annexe GEMAPI

Partie I. Situation financière..... 21

Partie II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 21

 A. La section de fonctionnement 21

Orientations 21

Présentation 21

 B. La section d'investissement..... 22

Orientations 22

Présentation 23

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Périgord Limousin présente, dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) du syndicat.

Ce rapport, conformément à l'article précité, constitue une étape essentielle du processus budgétaire en permettant au Comité syndical d'organiser un débat préalable sur les grandes orientations financières et stratégiques pour l'année à venir. La tenue de ce débat, obligatoire, est formalisée par une délibération spécifique conformément aux règles fixées par le CGCT.

Le présent rapport détaille les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, les engagements pluriannuels éventuels, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la gestion de la dette et des effectifs.

Il est élaboré sur la base des missions assignées au Parc naturel régional Périgord Limousin par sa Charte, en vertu de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement, et des engagements contractuels souscrits avec les partenaires financiers, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Contrat Parc 2023-2026. Ces orientations traduisent également la volonté du Parc de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux spécifiques à son territoire d'intervention.

Les prévisions générales présentées ici reposent sur l'analyse des réalisations budgétaires de l'année 2024. Ces données seront affinées en fonction des résultats définitifs de cet exercice budgétaire et soumises au Comité syndical lors de l'examen du budget primitif, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, prévu en mars 2025.

PARTIE I. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Parc naturel régional Périgord Limousin s'attache à préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et humains de son territoire, tout en relevant les défis environnementaux, économiques et sociaux contemporains. Cette ambition, vaste et exigeante, est inscrite dans la Charte de Parc 2011-2026, qui s'articule autour de cinq axes, quinze orientations et cinquante-et-une mesure concrète.

- **Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord Limousin**
 - Orientation 1 : Garantir la continuité des cours d'eau
 - Orientation 2 : Préserver la ressource dans un dynamique de bassins versants
- **Axe 2 : Préserver la biodiversité du Périgord Limousin**
 - Orientation 3 : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables
 - Orientation 4 : Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire
- **Axe 3 : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable**
 - Orientation 5 : Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières agricoles et forestières
 - Orientation 6 : Structurer et promouvoir une offre touristique
 - Orientation 7 : Soutenir les initiatives des professionnels des métiers d'art et valoriser l'ensemble des savoir-faire
 - Orientation 8 : Développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti
 - Orientation 9 : Favoriser un urbanisme raisonné
- **Axe 4 : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin**
 - Orientation 10 : Développer la maîtrise de l'énergie
 - Orientation 11 : Développer les énergies renouvelables
 - Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale
- **Axe 5 : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin**

- Orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective culturelle prenant en compte la culture et la langue occitane
- Orientation 14 : Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics
- Orientation 15 : Partager le projet du territoire avec les publics locaux

En tant qu'acteur majeur dans la gestion des Parcs naturels régionaux et principal contributeur financier – couvrant près de la moitié du budget du Parc naturel régional Périgord Limousin –, la Région Nouvelle-Aquitaine structure ses engagements spécifiques au moyen d'un Contrat de Parc pluriannuel. Le Contrat actuel, signé en 2023 et en vigueur jusqu'en 2026, établit trois objectifs prioritaires et quatre objectifs stratégiques, alignés à la fois sur la Charte du Parc et sur les orientations de la feuille de route Néo Terra.

Objectifs prioritaires :

1. Faire de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique le socle du contrat
2. Mettre en place une aide à l'investissement de projets collectifs sur le territoire du Parc
3. Mettre en place et animer l'atelier des savoir-faire et de l'innovation territoriale
4. Conduire et finaliser la révision de la Charte du Parc

Objectifs stratégiques :

1. Consolider l'engagement du territoire dans la restauration des zones humides et la préservation de la ressource en eau
2. Accroître, dans le cadre de la stratégie Régionale pour la Biodiversité et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées sur notre territoire, les surfaces dédiées à la conservation de la nature
3. Définir une stratégie de territoire pour atténuer ses impacts sur la ressource et s'adapter au changement climatique
4. Accompagner au changement les acteurs locaux en faveur des transitions environnementales

Pour mettre en œuvre les actions liées à ces différents objectifs, le Parc naturel régional Périgord-Limousin dispose de deux types de ressources :

- Les recettes statutaires :
 - les contributions des collectivités membres : Région, Départements, EPCI et Communes
 - La dotation de fonctionnement de l'Etat

Les recettes statutaires sont généralement perçues en une seule fois au cours de l'année budgétaire. Leur montant peut varier d'une année à l'autre, elles sont considérées comme acquises.

- Les recettes sur projets

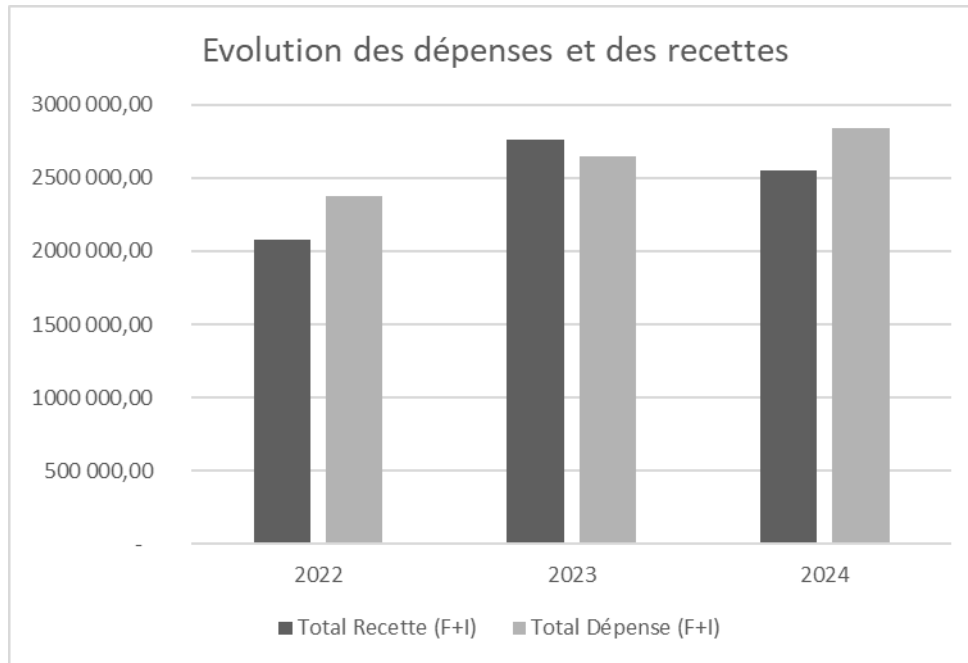
Il s'agit de financements attribués à des projets précis attribués par des financeurs publics (Europe, Etat, ADEME, Agences de l'eau, Département) ou des partenaires privés (EDF, GRT Gaz, fondations).

Les recettes sur projets sont perçues en plusieurs fois, sous la forme d'avance, d'acompte au regard du taux de réalisation et il existe toujours une partie, généralement de 20%, qui est perçue après achèvement total de l'opération et règlement de l'ensemble des factures liées au projet subventionné. Ce décalage entre l'achèvement des dépenses et la complétude de la recette peut atteindre plusieurs exercices budgétaires. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre, elles dépendent à la fois des programmes d'aides des différents financeurs et de la capacité du Parc à mobiliser ces enveloppes.

PARTIE II. EVOLUTION BUDGETAIRE 2022-2024

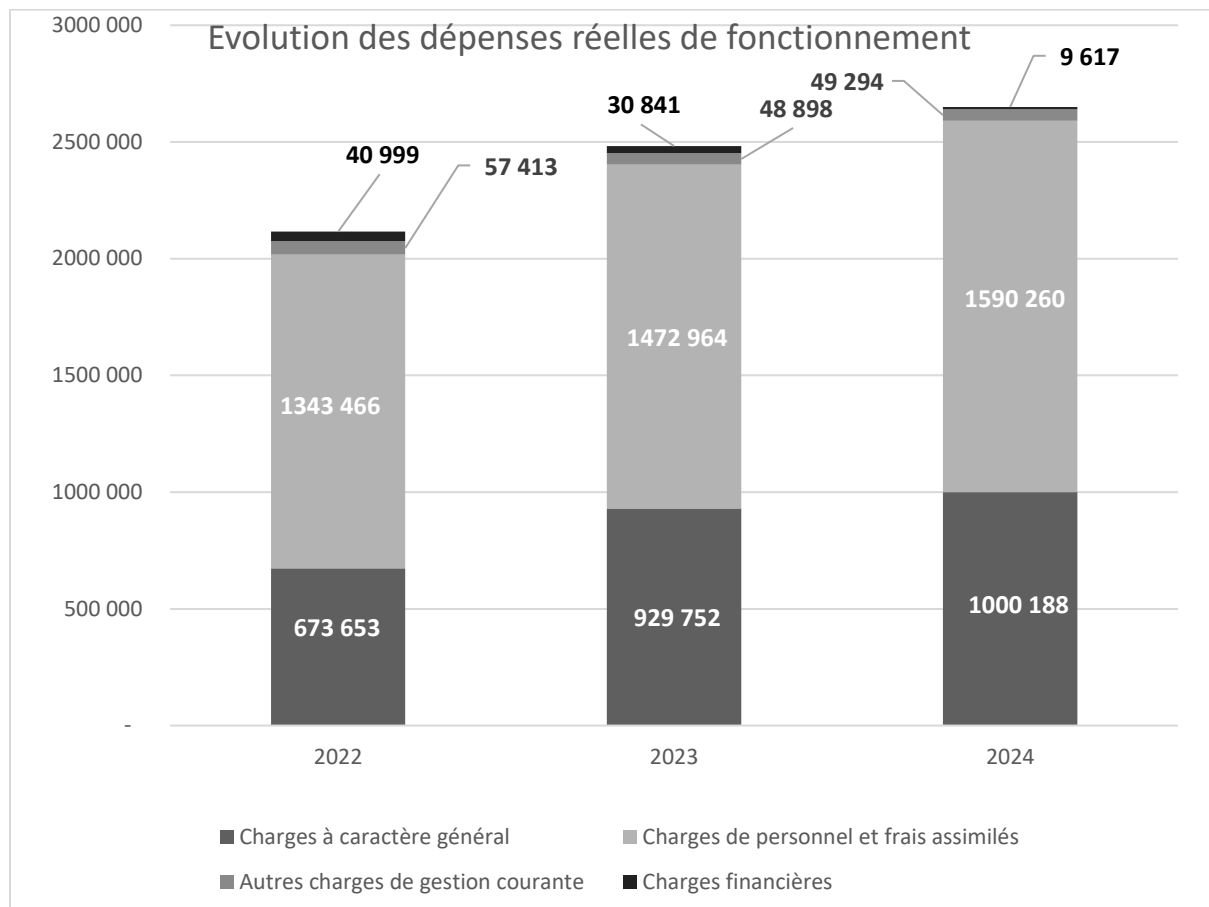
Les trois derniers exercices couvrant la période 2022 à 2024 sont présentés. Seules les dépenses réelles sont prises en compte. Les opérations d'ordre, relevant de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les résultats reportés d'un exercice à l'autre ne sont pas indiqués.

A. EVOLUTION 2022 -2024 : ANALYSE GLOBALE



Après les années COVID, les 3 derniers exercices budgétaires témoignent d'une reprise régulière de l'activité du syndicat mixte. Le programme Life Abeilles sauvages est entré dans sa phase opérationnelle, avec la réalisation de travaux tels que la plantation de haies bocagères, l'aménagement d'infrastructures linéaires et la création des premiers jardins bourdonnants. Bien que le projet ait subi un arrêt brutal en 2024, les études nécessaires à l'implantation du Castalab ont été menées à bien et payées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

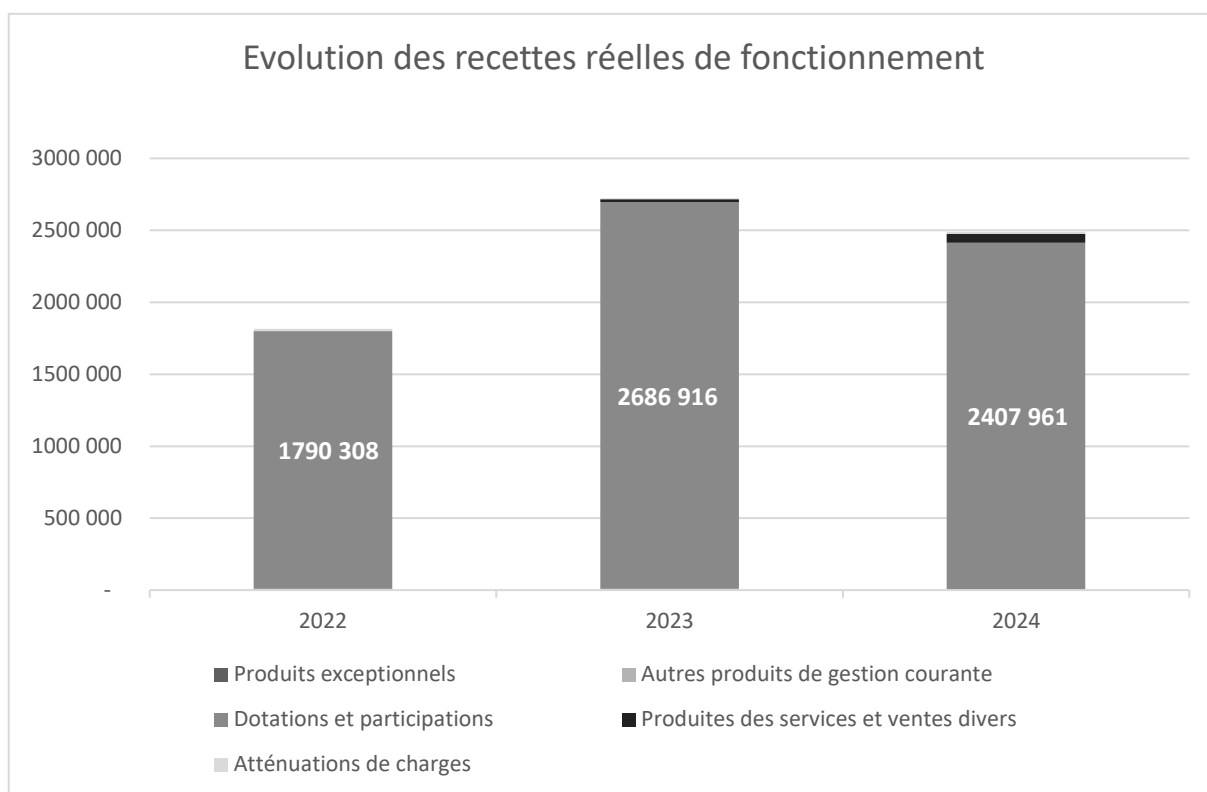


La hausse des charges à caractère général correspond notamment aux travaux du life Abeilles sauvages.

L'augmentation des charges de personnel reflète la mise en œuvre de nouvelles actions, notamment la stratégie biodiversité, l'adaptation au changement climatique, ainsi que le renforcement de la CATZHE et de la GEMAPI. L'animation de cette dernière mission est intégralement remboursée au budget général par le budget annexe.

Différentes mesures nationales visant à soutenir la rémunération des personnels face à la hausse du coût de la vie ont eu un impact sur les charges. Depuis 2021, le SMIC a été revalorisé à huit reprises, tandis que la valeur du point d'indice de la fonction publique a connu des augmentations en 2022 et 2023. En janvier 2024, cinq points d'indice ont été ajoutés à l'ensemble des agents afin de compenser l'inflation et de préserver leur pouvoir d'achat. Le Parc a versé en juin 2024 la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat à tous les agents qui pouvaient y prétendre. Toutefois, en novembre 2024, le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES



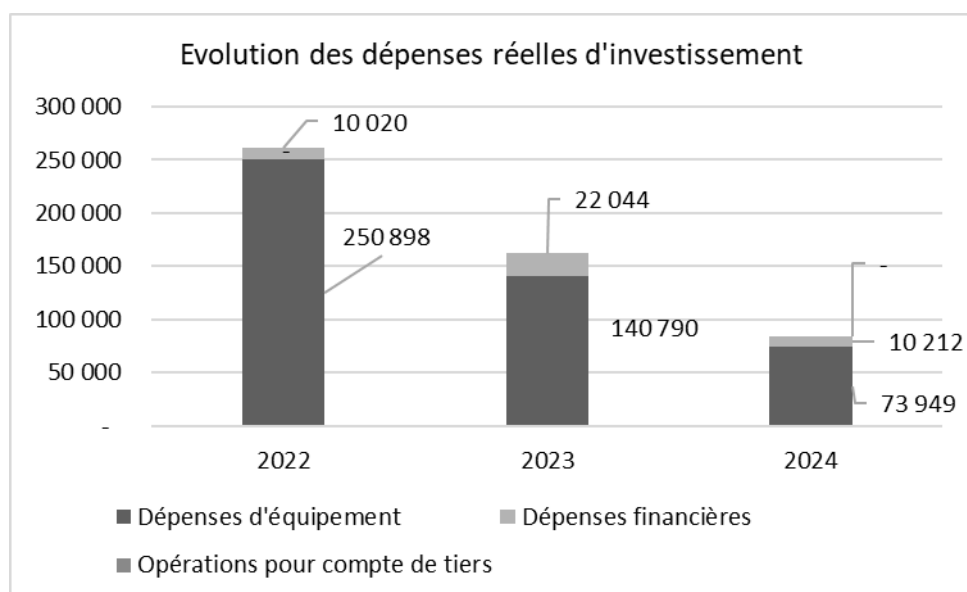
	2022	2023	2024
Produits exceptionnels	3 792	1 251	2 400
Autres produits de gestion courante	4 689	7 654	3 266
Dotations et participations	1 790 308	2 686 916	2 407 961
Produites des services et ventes divers	-	20 577	63 000
Atténuations de charges	15 969	6 406	12 952
Total =	1 814 758	2 722 803	2 489 580

La quasi-totalité des recettes de fonctionnement provient des dotations et participations (97 à 99 %).

Au sein de ces dotations et participations :

- Les **contributions statutaires** ont légèrement augmenté sur les 3 dernières années. En 2023, la dotation de l'État a connu une augmentation de 30% passant de 100 à 130 K€.
- Les **subventions** ont enregistré une progression sensible en 2024 d'environ 570 K€ correspondant au versement du mi-parcours du programme Life abeilles sauvages 2021-2026. Cette avance est la dernière avant la fin globale du programme. Il restera en 2026 (ou 2027 si la prolongation du Life est acceptée), 20% de l'Europe à percevoir dans les 6 mois après l'acquittement de toutes les factures (environ 250 K€).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

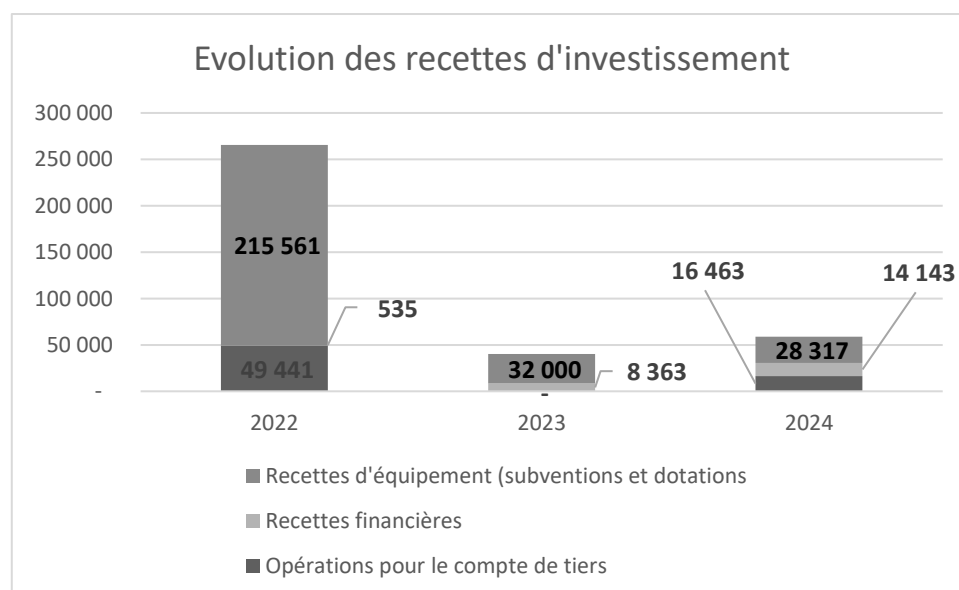


Pour information les RAR 2024 sont de 100.443 €

Les recettes d'investissement ont été principalement consacrées aux diagnostics préalables avant travaux, à la maîtrise d'œuvre pour définir l'AVP. Globalement, c'est environ 190 K€ qui ont été dépensés sur une opération évaluée à 2,9 M€. Avec l'arrêt du projet par manque d'engagement financier, ils ne devraient plus y avoir de dépenses sur ce programme.

Les travaux pour compte de tiers correspondent à l'engagement d'un marché pour la déconstruction d'étangs qui interviendra début 2025. Ce projet est inscrit dans l'appel à projet zones humides (AAPZH) « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » financé par l'Agence de l'eau et la Région.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES



	2022	2023	2024
Opérations pour le compte de tiers	49 441	-	16 463
Recettes financières	535	8 363	14 143
Recettes d'équipement (subventions et dotations)	215 561	32 000	28 317
Total =	265 536	40 363	58 924

Pour information les RAR 2024 sont de 55.327,62 €

En 2022, le Parc a perçu par la Région une avance de 209.939 € sur 420 K€ environ d'aide pour le projet création d'un atelier de savoir-faire Castalab d'un montant de 2.9 M€ HT. Cette aide prendra fin le 31/12/2027.

LES PRINCIPAUX RATIOS

Population 2024 : 49.920 habitants	Montant	Montant/hab
Dépenses réelles de fonctionnement	2.649.359,17 €	53,07 €
Recettes réelles de fonctionnement	2.489.579,63 €	49,87 €
Remboursement des intérêts de la dette	282,37 €	0,00565645 €
Remboursement du capital de la dette	10.212,03 €	0,204567908 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,02 %	

Pour évaluer la mise en œuvre de la Charte, les ratios sont basés sur la population 2024 des communes labellisées PNR.

ÉTAT DE LA DETTE

➤ STRUCTURE DE LA DETTE

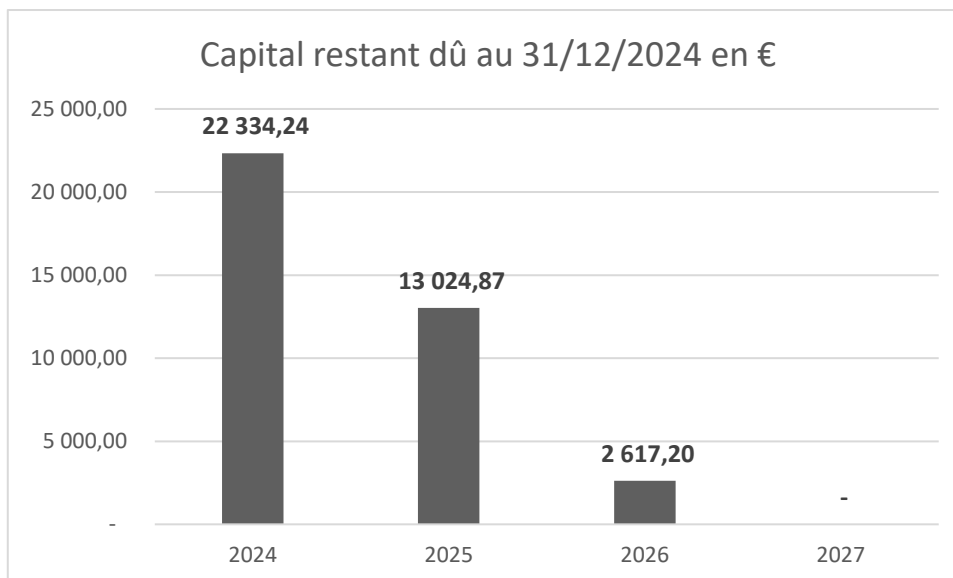
Un seul emprunt est en cours :

Intitulé	Organisme prêteur	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date de 1 ^{ère} échéance	Date de fin
Réseau de sites d'accueil touristiques du Parc	Crédit mutuel du Sud-Ouest	100 000 €	2017	30/05/2017	2027

➤ ENCOURS DE LA DETTE

Au 31/12/2024 : 23.334,24 €

➤ PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



	Capital remboursé
2025	86 975,13
2026	97 382,80
2027	100 000,00

➤ **ANNUITE DE LA DETTE**

	Annuité	Intérêts	Capital	CRD au 31/12
2024	10 212,03	282,37	10 494,40	23 334,24
2025	10 309,37	185,03	10 494,40	13 024,87

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

FONDS DE ROULEMENT, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT, TRESORERIE :

Le tableau suivant présente l'évolution sur la période 2022-2024 de l'épargne de gestion, brute et nette, l'évolution du fonds de roulement au 31/12 et le nombre de jours de dépenses réelles de fonctionnement que ce Fonds de roulement représente, en s'appuyant sur les recettes et dépenses réelles de fonctionnement ainsi que sur les frais financiers et les remboursements d'emprunts.

	2022	2023	2024
Epargne de gestion:	-263 567	269 939	-151 512
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 810 966	2 721 553	2 488 230
- Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (DRF)	2 074 533	2 451 613	2 639 742
Epargne brute: (autofinancement)	-262 484	270 328	-146 334
Epargne de gestion	-263 567	269 939	-151 512
- Frais financiers (hors D 668 déjà ôtées)	-1 083	-389	-5 178
Epargne nette:	-274 670	259 435	-177 115
Epargne brute	-262 484	270 328	-146 334
- Remboursement du capital des emprunts	-10 020	-10 116	-10 212
Fonds De Roulement au 31/12	246 588	398 484	190 284
FdR au 31/12 en nombre de jours de DRF	43 J	59 J	26 J

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) = Recettes réelles de fonctionnement CA - Cessions (R 775) - Indemnités d'assurances (R 7788 ou R 79) - Tout mouvement à caractère exceptionnel (c/77 hors 775)

Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (DRF) = Dépenses réelles de fonctionnement CA - Travaux en régie (R 72) - Charges étalées (R 79) - Indemnités de remboursement anticipé (D 668) - Tout mouvement à caractère exceptionnel (subv c/6748...) - Frais financiers (D 66 hors indemnités de remboursement anticipé) intérêts dus au titre de l'exercice

Épargne de gestion (RRF - DRF) : l'excédent en 2023 résulte d'une forte hausse des recettes, mais la baisse des recettes en 2024 combinée à une hausse des dépenses provoque un déficit.

Épargne brute (autofinancement) : la dynamique suit celle de l'épargne de gestion, confirmant que l'augmentation des frais financiers pèse sur l'autofinancement.

Épargne nette (après remboursement du capital des emprunts) : le remboursement annuel stable des emprunts (~10 000 €) accentue les déficits lorsque l'épargne brute est faible.

Les facteurs des variations sont :

- Recettes de fonctionnement (RRF) : +50% en 2023, mais recul en 2024.
- Dépenses de fonctionnement (DRF) : Hausse continue, atteignant 2 639 742 € en 2024.
- Frais financiers : En hausse constante, contribuant à la dégradation de l'épargne nette.

Le syndicat mixte a connu une amélioration remarquable en 2023, mais les difficultés de 2024 mettent en lumière l'importance d'une gestion rigoureuse. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est le levier pour trouver une trajectoire d'épargne positive et durable.

PARTIE III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le PNR mobilise des financements auprès de plusieurs acteurs institutionnels et privés : l'État (appels à projets ministériels), la Région Nouvelle-Aquitaine (subventions et dispositifs territoriaux, appels à projets), les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, l'Union Européenne (programmes FEDER, FEADER, LIFE, etc.), les Communautés de Communes (GEMAPI), les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (actions en faveur de la biodiversité et de l'eau), l'ADEME (Agence de la transition écologique) (projets adaptation au changement climatique), des fonds privés (GRT gaz, Terre et fils etc.).

La combinaison de ces financements est essentielle pour assurer la viabilité des actions du Parc. Nous soulignons également l'importance de l'effet levier du financement régional dans le programme d'actions pour dégager ces financements. En effet, le modèle économique du Parc repose sur sa capacité à agir en tant que catalyseurs de financement. Chaque euro investi par la Région dans un projet porté ou accompagné par le Parc permet de mobiliser en moyenne 4 euros d'aides publiques supplémentaires, incluant les fonds européens.

ORIENTATIONS

Programme d'actions 2025 :

La mise en œuvre du programme d'actions 2025 bénéficie du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat de Parc 2023-2026. Toutefois, la Région, lors de son vote budgétaire en décembre 2024, a adopté une réduction de 16,3 % des dotations de fonctionnement allouées aux Parcs naturels régionaux (PNR), menaçant ainsi l'équilibre et l'ambition des actions prévues.

Face à cette décision, l'ensemble des PNR de Nouvelle-Aquitaine s'est fortement mobilisé pour défendre la préservation des moyens nécessaires à leurs missions essentielles de protection, de développement durable et de sensibilisation des territoires.

Une étape clé de cette mobilisation a été la rencontre, en janvier 2025, avec MM. Riou et Sainte-Marie, Conseillers régionaux en charge des PNR. Les présidents des Parcs ont exposé de manière argumentée les impacts critiques qu'entraînerait une telle baisse de financement sur leurs actions de terrain et l'accompagnement des collectivités locales.

Cette mobilisation a porté ses fruits : le Président de la Région a reconnu la légitimité des demandes formulées. Il s'est engagé à proposer, lors de la première décision modificative du budget régional, de ramener la baisse des dotations de fonctionnement de 16,3 % à 10 %.

Cette avancée, bien que partielle, témoigne de la capacité des PNR à défendre collectivement les intérêts des territoires et à préserver les moyens nécessaires à leurs missions fondamentales. Elle souligne également l'importance du dialogue constructif avec la Région pour concilier impératifs budgétaires et maintien des dynamiques territoriales.

La dotation régionale est calculée sur la cotisation et sur le programme d'actions. L'évolution de cette dotation serait en 2025 :

Dotation régionale	2024	BP 2025	%	BP +DM 2025	%
Cotisation Région	608 564	624 840	2,7%	624 840	2,7%
Programme action Fonctionnement	437 000	250 297	-42,7%	316 168	-27,7%
Total fonctionnement	1 045 564	875 137	-16,3%	941 008	-10,0%

PRESENTATION GLOBALES

➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2024	Proposition nouvelles 2025	Delta 25/24	%
011	Charges à caractère général	1 000 188,26	454 733,93	- 545 454,33	-55%
012	Charges de personnel	1 590 259,61	1 510 250,00	- 80 009,61	-5%
65	Autres charges de gestion courante	49 294,04	50 050,00	755,96	2%
TOTAL dépenses de gestion courante		2 639 741,91	2 015 033,93	- 624 707,98	-24%
66	Charges financières	5 178,20	5 350,00	171,80	3%
67	Charges exceptionnelles	4 439,06	210,00	- 4 229,06	-95%
TOTAL des dépenses réelles		2 649 359,17	2 020 593,93	- 628 765,24	-24%
042	Opérations d'ordre	87 377,81	86 030,00	- 1 347,81	-2%
TOTAL		2 736 736,98	2 106 623,93	- 630 113,05	-23%

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement : frais d'énergie, maintenance des matériels, entretien des locaux, primes d'assurance, entretien du matériel roulant, fournitures administratives, frais d'affranchissement et frais téléphoniques, les prestations qui relèvent du programme d'actions 2025 ainsi que du programme Life Abeilles sauvages...

Si la réduction du nombre de véhicules du Parc par la vétusté diminue les frais d'entretien du matériel roulant, le non-remplacement (qui aurait dû avoir lieu au fur-et-à mesure des amortissements) de ces véhicules, augmentent les frais de déplacement au chapitre 11. Cependant les frais de déplacement ont été contraints pour respecter l'équilibre budgétaire.

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Le coût salarial correspond à de l'animation territoriale et à de l'ingénierie de projet pour la mise en œuvre du plan d'actions 2025.

La disponibilité de droit de 2 titulaires n'est pas prise en compte. Un poste lié au tourisme, un à la charte forestière et un dernier à la transition énergétique ne sont pas reconduits en 2025. La mission de 6 mois pour besoin occasionnel sur la trame noire pour finaliser les candidatures villes et villages étoilés ne sera pas consolidée et prendra fin en avril prochain.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ces charges correspondent aux indemnités, aux frais de mission et cotisations retraites des membres du bureau exécutif ainsi qu'aux dépenses d'adhésion à certains organismes (Fédération des Parcs, Ipamac...). Elles comptent également les droits d'utilisation des concessions des logiciels ATD et Manatime ainsi que le reclassement des charges exceptionnelles (annulation de recettes non recouvrables ou des trop-perçus de subventions qui doivent être remboursées à la suite entre autres de contrôles des services instructeurs des dossiers de demande de subventions européennes).

Son montant est maintenu notamment pour pallier la désaffectation des véhicules de services (3/6).

- **Charges financières (chapitre 66)**

Ces dépenses correspondent au mandatement des intérêts de la ligne de trésorerie auxquels s'ajoutent le remboursement des intérêts de l'emprunt pour le financement du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc. À ce jour, la ligne de trésorerie d'un montant de 350.000 € n'a pas fait l'objet de tirage. Elle arrive à échéance en juin, son renouvellement du même montant sera proposé lors d'un prochain Comité syndical.

- **Les charges spécifiques (chapitre 67)**

Ces charges regroupent des dépenses qui ne relèvent ni de la gestion courante ni des opérations d'investissement. Elles sont par nature non récurrentes mais une provision a été portée.

- **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des biens d'équipement et notamment le mobilier du réseau de sites. Mobilier du réseau de site en déshérence.

➤ **RECETTE DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025
13	Atténuation de charges	775,00	12 952,20	500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 000,00	63 000,00	69 528,06
74	Dotations subventions et participations	2 593 951,00	2 407 961,03	1 740 882,67
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	3 266,40	2 500,00
TOTAL RECETTES DE GESTION		2 658 976,00	2 487 179,63	1 810 910,73
76	Produits financiers	-	1 050,00	-
77	Produits spécifiques	-	1 350,00	-
TOTAL des recettes réelles		2 658 976,00	2 489 579,63	1 810 910,73
042	Opération d'ordre	34 465,00	34 465,00	34 465,00
TOTAL RECETTES		2 693 441,00	2 524 044,63	1 845 375,73
Excédent cumulé 2024				261 248,20
TOTAL recettes				2 106 623,93

- **Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ces recettes correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel notamment en cas d'arrêt maladie, de congés maternité ou de paternité.

- **Produits des services du domaine (chapitre 70)**

Chaque année, les frais supportés par le budget principal pour le paiement des charges salariales du chargé de mission GEMAPI et autres dépenses font l'objet d'un « remboursement » du budget annexe vers le budget principal.

- **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

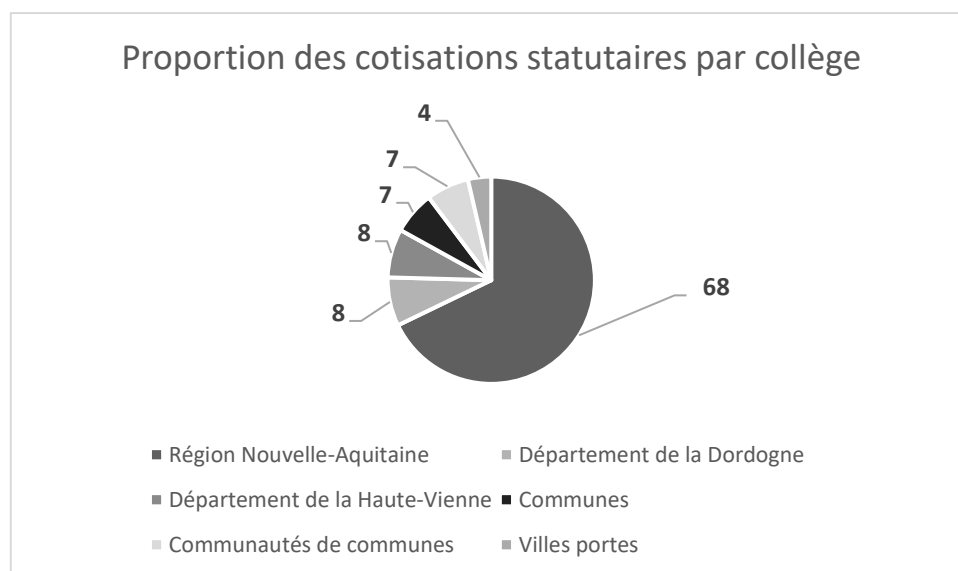
Le label PNR confère au PNR une dotation annuelle de l'État (ministère de l'Écologie) prévue à 130.000 €.

Les cotisations statutaires par collège s'élèveront à 921.050 € :

La Région propose d'augmenter sa cotisation syndicale en la passant à 624.840 €. Cette augmentation augmente statutairement le montant de l'adhésion de 4 centimes d'euro par habitant des collèges des communes. Ainsi il sera proposé dans une délibération au présent Comité syndical de fixer la **cotisation statutaire 2025 à 2,46 € / habitant**.

Il est proposé les cotisations suivantes par collège :

Adhérents	Montant cotisations statutaires 2025	Pour mémoire cotisations 2024
Région Nouvelle-Aquitaine	624 840,00	608 564,16
Département de la Dordogne	70 000,00	70 000,00
Département de la Haute-Vienne	70 000,00	70 000,00
Communes	61 401,60	60 418,93
Communautés de communes	61 401,60	60 418,93
Villes portes	33 406,80	31 303,18
Total	921 050,00	900 705,20



La subvention régionale allouée au programme d'actions 2025 s'élève à 250 K€, marquant une baisse de 42 % par rapport aux pré-engagements du contrat de Parc 2023-2026 signé entre la Région et le Parc en 2023. Cette aide de 250 K€ sera versée en deux tranches : une première en 2025 et la seconde en 2026, à l'issue du programme.

En 2024, la totalité de la recette régionale prévue pour le programme d'actions, soit 437 K€, avait été inscrite au budget primitif (BP) 2024. Cela entraîne une écriture de rattachement de la moitié de cette recette, soit 218,5 K€, pour l'exercice 2025.

Comme mentionné dans le paragraphe sur les orientations, une augmentation de la dotation régionale en cours d'année 2025, permettrait de relever l'enveloppe du contrat de Parc de 250 297 € à 316 168 €. Cette hausse de 65 871 € sera prise en compte dans le cadre d'une décision modificative (DM). Les modalités de cette aide complémentaire, qu'il s'agisse d'un avenant ou d'un arrêté modificatif, restent à préciser.

Enfin, d'autres aides, en cours d'instruction, sont espérées pour 2025. Toutefois, en l'absence de décision formelle, elles ne seront pas intégrées au budget. La liste de ces aides est présentée dans le tableau suivant :

Année	Action	Montant prévisionnel	Date d'envoi
2023	Animation Natura 2000 Haute Dronne (mai à décembre 2023) FEADER	21 203,81	27/04/2023
2023	Animation Natura 2000 Plateau Argentine (mai à décembre 2023) FEADER	6 717,68	27/04/2023
2023	Animation Natura 2000 Nizonne (mai à décembre 2023) FEADER	16 063,85	28/04/2023
2024	Animation Natura 2000 Haute Dronne FEADER	33 415,12	21/12/2023
2024	Animation Natura 2000 Plateau Argentine FEADER	11 138,38	21/12/2023
2024	Animation Natura 2000 Nizonne FEADER	28 128,66	20/12/2023
2025	Animation 2023-2026 CATZH FEDER	142 479,00	01/09/2025
		259 146,50	

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ces dépenses concernent notamment la cotisation Marque Valeurs Parc ainsi que le reclassement des produits exceptionnels (l'annulation partielle de mandat, dégrèvement...).

- **- Produits spécifiques (chapitre 77)**

Rien de proposé cette année.

- **- Opération d'ordre**

Cette somme correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (chapitre 042) (chiffres à confirmer).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS

L'Atelier des transitions, projet phare du Parc, ne pourra pas être réalisé dans les conditions financières et techniques initialement envisagées. Lors du BS de mai 2024, nous avons acté que l'Atelier des savoir-faire ne se ferait pas au Mas Nadeau. Cette décision, discutée lors du CS de juin dernier à Cussac, nous contraint à réfléchir dès 2025 au devenir de cette propriété du Parc.

Par ailleurs, la Maison du Parc située à La Coquille, conçue il y a une vingtaine d'années pour accueillir une quinzaine d'agents, en héberge aujourd'hui une trentaine. Cette évolution, couplée à la transition de la flotte de véhicules vers l'électrique, qui nécessite des investissements en infrastructures de recharge, soulève des enjeux importants en matière d'aménagement et d'optimisation des espaces de travail.

Ces éléments nous amènent à engager une réflexion globale sur l'immobilier du Parc, notamment sur le maintien du Mas Nadeau dans notre patrimoine et les aménagements à envisager pour améliorer les conditions de travail des agents. Les modalités de mise en œuvre de cette réflexion vous seront présentées lors d'un prochain rendez-vous institutionnel.

En dépenses, pour des actions d'investissement hors contrat de Parc, nous envisageons l'achat de 2 véhicules 100% électriques et des aménagements accompagnants (borne et éventuel abri avec support de panneaux photovoltaïque).

PRESENTATION GLOBALE

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025	RAR
20	Immobilisations incorporelles	129 125,00 €	61 066,35 €	100 000 €	28 630 €
21	Immobilisations corporelles	155 504,12 €	12 882,10 €	222 890,78 €	5 960,00 €
23	Immobilisations en cours	312 780,89 €	0,00 €	142 267,91 €	0,00 €
TOTAL dépenses équipement		597 410,01 €	73 948,45 €	465 158,69 €	34 590,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 213,00 €	10 212,03 €	10 310,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses financières		11 000,00 €	10 212,03 €	10 310,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 831,00 €	15 830,24 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	65 853,00 €	0,00 €	70 000,00 €	65 853,00 €
Total Opé Cpte de tiers		65 853,00 €	0,00 €	70 000,00 €	65 853,00 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		689 307,01 €	99 990,72 €	545 468,69 €	100 443,00 €
040	Opé d'ordre de transfert entre section	34 465,00 €	34 465,00 €	34 465,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses ordre investissement		34 465,00 €	34 465,00 €	34 465,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		723 772,01 €	134 455,72 €	579 933,69 €	
RAR 2024				100 443,00 €	
TOTAL général				680 376,69 €	

- **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Elles concernent les concessions et droits similaires (droits d'images, acquisition de brevets et de logiciels...)

- **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Elles concernent les dépenses relatives au matériel de transport, de bureau et d'informatique, de mobilier, d'installations générales. Le dernier véhicule neuf acheté au Parc est celui du Life Haute Dronne en 2015. Depuis chaque année, il est prévu l'achat de véhicules pour remplacer la flotte amortie. Cette année, nous espérons pouvoir acheter des véhicules. L'idéal serait qu'il soit électrique avec la mise en place d'une borne d'alimentation.

- **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

En 2024, à la suite de marchés infructueux nous n'avons pas pu lancer les travaux sur Castalab.

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Cela concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Elles concernaient les avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat. Rien n'est prévu en 2025.

- **Comptabilité distincte rattachée (chapitre 45)**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers avec un reste à réaliser dû au lancement fin 2024 de l'opération AAPZH, avec engagement d'un marché public pour effacer des étangs. Les travaux interviendront en 2025.

- **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040/041)**

C'est la dotation aux amortissements des subventions d'équipement.

➤ **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Proposition nouvelles 2025	RAR
13	Subventions d'investissement	124 821,00 €	28 317,42 €	20 000,00 €	5 938,00 €
	TOTAL recettes équipement	124 821,00 €	28 317,42 €	20 000,00 €	5 938,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 144,00 €	14 143,17 €	7 688,00 €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
	TOTAL recettes financières	14 144,00 €	14 143,17 €	7 688,00 €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée	65 853,00 €	16 463,38 €	70 000,00 €	49 389,62 €
	TOTAL Op. Cpte de tiers	65 853,00 €	16 463,38 €	77 688,00 €	49 389,62 €
	TOTAL des recettes réelles	204 818,00 €	58 923,97 €	97 688,00 €	55 327,62 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	89 469,00 €	87 377,81 €	86 030,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	89 469,00 €	87 377,81 €	86 030,00 €	0,00 €
	TOTAL	294 287,00 €	146 301,78 €	183 718,00 €	55 327,62 €
	Excédent reporté 2024 (429.485,01 € + 11.846,06 €)			441 331,07 €	
	RAR 2024			55 327,62 €	
	TOTAL général			680 376,69 €	

- → **Dotation, fonds divers et réserve : F.C.T.V.A (chapitre 10)**

Elle correspond au reversement du fonds de compensation à la T.V.A. Cette dernière est récupérée à hauteur de 16.404% sur les dépenses d'investissement de l'année 2023 :

- → **Subvention d'investissement (chapitre 13)**

Elles concernent les aides perçues sur les opérations d'équipement réalisées.

Subvention régionale au titre des actions du programme d'actions 2025 : 20.000 € contre 80.000 € en 2024

- → **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Elles concernent le remboursement des avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat : pas de remboursement cette année.

- → **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

Sans oublier les 55.327 € de RAR 2024, l'excédent cumulé de 441.331,07 €.



Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapport d'orientations budgétaires

Budget GEMAPI du PNR PL

Servant de support au débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 05 mars 2025

Préambule

Le 1er juillet 2022, le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin est devenu un syndicat à la carte. Cette évolution statutaire lui permet d'exercer, sur le bassin versant de la haute Dronne, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette prise de compétence s'inscrit dans les objectifs définis par la Charte du Parc et dans la continuité des actions menées ces dernières années en faveur de la protection et de la gestion du bassin versant de la haute Dronne.

La Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, ainsi que les trois communautés de communes concernées — Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin — ont délibéré favorablement sur cette évolution statutaire et sur l'exercice de la compétence GEMAPI par le PNR sur leur territoire.

À la suite de cette décision :

- La Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus a délibéré le 28 septembre 2022.
- La Communauté de communes Périgord Nontronnais a délibéré le 27 octobre 2022.
- La Communauté de communes Périgord Limousin a délibéré le 29 septembre 2022.

Chacune de ces collectivités a ainsi approuvé le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte ouvert du PNR Périgord-Limousin.

Lors du comité syndical du 31 janvier 2023, les élus du PNR ont accepté ce transfert de compétence pour la gestion du bassin versant de la Dronne et de ses affluents.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI, qui a pris ses fonctions le 17 juillet 2023.

En 2024, le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin a finalisé le Plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant de la Haute Dronne, un document stratégique visant à préserver et restaurer les milieux aquatiques ainsi que leurs fonctions écologiques.

L'année 2025 sera consacrée à l'élaboration et à l'instruction de la déclaration d'intérêt général (DIG), une étape réglementaire essentielle pour permettre la mise en œuvre des actions prévues par ce plan de planification.

Le Plan pluriannuel de gestion (PPG), pierre angulaire de la stratégie environnementale du territoire, fixe les objectifs à long terme et détaille les actions concrètes à mener sur plusieurs années. Il couvre un large éventail d'interventions, telles que :

- La restauration des habitats aquatiques (berges, ripisylves, frayères)
- La lutte contre l'érosion et les espèces envahissantes
- L'amélioration de la qualité des eaux et de la continuité écologique

- La prévention des inondations

Dès cette année, les premiers travaux issus du PPG seront lancés, marquant ainsi le passage de la planification à l'action concrète sur le terrain. Ces interventions seront menées en concertation avec les acteurs locaux afin de garantir une gestion durable et partagée des ressources en eau.

PARTIE I. SITUATION FINANCIERE

Compte financier unique 2024

	Section	Dépenses	Recettes
Realisation de l'exercice	Section de fonctionnement	66 769,17	66 769,17
	Section d'investissement	7 675,50	98 944,12
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total de l'exercice	74 444,67	165 713,29
RAR à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	286 535,50	195 266,88
	Total des RAR	286 535,50	195 266,88
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	66 769,17	66 769,17
	Section d'investissement	294 211,00	294 211,00
	TOTAL CUMULE	360 980,17	360 980,17

PARTIE II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ORIENTATIONS

L'animation durant l'année 2025 sera consacrée à la déclaration d'intérêt général du Plan Pluriannuel de gestion (PPG), à l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation de leurs points d'abreuvement et au suivi et à la mise en œuvre des premiers travaux (Maziéras, Effacement d'étangs notamment).

PRESENTATION

➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Propositions 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	16 926,87 €	3 626,04 €	26 086,64 €
012	Charges de personnel	63 000,00 €	63 000,00 €	69 528,06 €
65	Autres charges de gestion courante	23,13 €	23,13 €	0,00 €
TOTAL des dépenses réelles		79 950,00 €	66 649,17 €	95 614,70 €

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement : fournitures de petit équipement, entretien de terrain, cotisations diverses (Rivières sauvages)

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

En 2025, le coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet : chargé de mission GEMAPI et des jours des postes support, administratif et financier, ainsi que des frais généraux.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Sans objet en 2025

➤ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Propositions 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
70	Produits des services du domaine	0,00 €	195,00 €	0,00 €
74	Dotations subventions et participations	80 950 €	66 574,17 €	95 614,70 €
TOTAL des recettes réelles		80 950 €	66 769,17 €	95 614,70 €

Les subventions pour le programme d'actions 2025 seront réparties de la façon suivante (chapitre 74) :

- Département de la Dordogne : 1.720,00 €
- Agence de l'eau : 57.934,43 €
- Cotisations statutaires des EPCI à fiscalité propre : 35.960,27 €

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS

Le chantier de restauration de la continuité écologique sur la Malencourie au Moulin de Maziéras, commune de Saint-Saud-Lacoussière, devrait être finalisé. Un marché de travaux publics devrait être lancé au printemps. Les travaux d'effacement d'étangs dans le cadre de l'appel à projet sur les Zones humides porté par la Région et l'Agence de l'eau Adour Garonne sont attribués, ils interviendront dès que les conditions seront favorables.

PRESENTATION

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Proposition nouvelles 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025	RAR
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	8 400,00 €	- €	- €	- €
TOTAL dépenses équipement		8 400,00 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €
TOTAL dépenses financières		- €	- €	- €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée	294 211,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
Total Opé Cpte de tiers		294 211,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		302 611,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
TOTAL		302 611,00 €	7 675,50 €	- €	
RAR 2024				286 535,50 €	
TOTAL GENERAL		- €	- €	286 535,50 €	

Deux restes à réaliser sont reportés de 2024 à 2025, il s'agit des travaux de Maziéras pour un montant de 226.324,50 € et les travaux d'effacement d'étangs pour un montant de 60.211,00 €.

➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Propositions 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025	RAR
13	Subventions d'investissement	8 400,00 €	- €	- €	- €
TOTAL recettes équipement		8 400,00 €	- €	- €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée	294 211,00 €	98 944,12 €	- €	195 266,88 €
TOTAL Op. Cpte de tiers		294 211,00 €	98 944,12 €	- €	195 266,88 €
TOTAL des recettes réelles		302 611,00 €	98 944,12 €	- €	
RAR 2024				195 266,88 €	
Excédent cumulé				91 268,62 €	
TOTAL général		- €	- €	286 535,50 €	

Les recettes sont constituées de l'excédent du budget 2024 et des RAR provenant des aides de la Région, de l'Agence de l'eau et des communautés de communes sur lesquels les travaux vont se dérouler.